

Voici une liste des incidents que notre collectif a permis de révéler et de documenter, qui est également disponible sur notre site. Veuillez bien noter que, malgré la forte mobilisation des habitants autour de cette cause, nous n'avons pas des yeux partout et que cette liste est donc très loin d'être exhaustive. Les incidents survenus avant l'apparition de notre collectif sont, quant à eux, disponibles dans la presse locale.

Le 21 octobre 2017, un cerf traqué par l'équipage La Futaie des Amis se réfugie dans un jardin à Lacroix Saint-Ouen. Il y est abattu contre l'avis des habitants. Un arrêté leur interdisant de traverser la zone urbanisée est violé ce jour-là.

Le 26 décembre 2017, un cerf traqué par l'équipage de Villers-Cotterêts trouve refuge dans les rues de Bonneuil-en-Valois (60). Les habitants de lotissement et leur maire s'opposent aux veneurs qui envahissent la ville. Un arrêté leur interdisant de traverser la zone urbanisée est violé ce jour-là.

Le 6 janvier 2018, un cerf traqué par l'équipage Rivecourt est noyé dans l'Aisne, devant un jardin du Francport (Choisy-au-Bac). Son corps est ensuite exposé aux habitants sous le pont du hameau. Un arrêté leur interdisant de traverser la zone urbanisée est violé ce jour-là.

Le 3 février 2018, un cerf traqué par le Rallye Trois Forêts traverse Pont-Sainte-Maxence pour se réfugier contre la salle de spectacle de la ville. Les habitants et leur maire s'opposent aux veneurs et le cerf est sauvé. Un arrêté leur interdisant de traverser la zone urbanisée est violé ce jour-là.

Le 26 septembre 2018, l'équipage d'Alain Drach « La Futaie des Amis » viole l'arrêté municipal leur interdisant de traverser le village de Vieux-Moulin. Le maître d'équipage sera convoqué par la maire quelques jours plus tard à ce sujet.

Le 7 novembre 2018, un chien de chasse appartenant à l'équipage « La Futaie des Amis » est renversé par une voiture roulant à 80km/h sur la N31. Il décède sur le coup.

Le 24 novembre 2018, une joggeuse est renversée par l'équipage d'Alain Drach « La Futaie des Amis » sur une piste cyclable à l'entrée de Pierrefonds. Elle a porté plainte contre l'équipage.

Le 29 décembre 2018, l'équipage Rivecourt viole les arrêtés municipaux de Bailly et de Saint-Léger-aux-Bois qui leur interdisent de traverser ces villes en acte de chasse. La maîtresse d'équipage, Florence de Lageneste, est convoquée par le maire de Saint-Léger suite à une réunion avec des habitants en colère.

Le 19 janvier 2019, l'équipage d'Alain Drach « La Futaie des Amis » cause un accident sur la N31 où le cerf qu'il pourchasse est heurté par une voiture. L'animal se traînera jusqu'aux étangs du Carandeu et sera fusillé dans l'eau quelques minutes après l'accident.

Le 13 février 2019, Alain Drach tue un cerf boiteux contre la grille du centre pour enfants handicapés de la Faisanderie à Compiègne, deux jours avant les vacances. Il s'agirait d'un des animaux, bien connus des résidents, qui se réfugient habituellement dans le parc de l'établissement.

Le 6 mars 2019, le cerf poursuivi par l'équipage Rivecourt traverse la N31 et percute un car transportant des passagers. Le conducteur est emmené aux urgences, la direction et le pare-brise du car sont détruites. L'équipage emportera le cadavre du cerf pour leur curée pendant que des suiveurs restent sur place pour empêcher passants et journalistes de documenter la scène.

Le 9 mars 2019, un cerf poursuivi par l'équipage Rallye Trois Forêts se réfugie dans un quartier de Pont-Sainte-Maxence. Les habitants appellent le maire et mettent les veneurs dehors. Le cerf est sauvé. Un arrêté leur interdisant de traverser la zone urbanisée est violé ce jour-là.

Le 18 mars 2019, l'équipage « Vautrait Tiens Bon Picard » chasse le sanglier près des habitations à Bonneuil-en-Valois. Le maire intervient trois fois pour leur demander de s'éloigner, en respect de l'arrêté municipal.

Le 19 mars 2019, un cerf poursuivi par l'équipage Rallye Trois Forêts se réfugie à Thiers-surThève. Ayant traversé la Thève, il est protégé par un arrêté municipal interdisant la chasse en ville, mais des veneurs viennent le traîner par les bois dans la zone de chasse. Des habitants interviennent pour sauver l'animal. Ils le retrouveront néanmoins sans vie le lendemain matin sur la rive, probablement mort de fatigue et d'hydrocution.

Le 3 novembre 2019, à la poursuite d'un cerf, la meute du Rallye Trois Forêts pénètre dans un domaine privé habité, au sud de Pontpoint. L'animal endommage les grillages de la propriété dans sa fuite avant de mourir en frappant un arbre de plein fouet.

Le 16 novembre 2019, hors de contrôle, une partie de la meute du Rallye Trois Forêts poursuit un cerf blessé jusque dans le lotissement de la Source aux Moines à Pont-SainteMaxence. Attirés par les râles de douleur du cerf et les cris de la meute, des riverains sortent de chez eux et s'interposent pour le sauver. Un arrêté leur interdisant de traverser la zone urbanisée est violé ce jour-là.

Le 19 novembre 2019, alors que des enfants de 3 ans découvrent la nature lors d'une sortie scolaire près de Saint-Sauveur, un chevreuil poursuivi par le Rallye Pic'Harloup traverse à quelques mètres du groupe. Les enfants, inquiets, se retrouvent frôlés par les chiens hurlants. L'enseignante avait pourtant pris les précautions nécessaires pour s'assurer qu'aucune chasse à tir n'avait lieu ce jour-là, mais c'était sans compter le manque de transparence des veneurs quant à leur calendrier et zones de chasse.

Le 23 novembre 2019, tout près de Pierrefonds, sur la départementale, une voiture heurte un cerf fuyant l'équipage La Futaie des Amis. Quelques minutes plus tôt, la meute avait traversé un terrain privé pourtant protégé par un arrêté municipal.

Le 26 novembre 2019, pendant une course d'orientation d'une classe de 1ère du lycée Jean Rostand à Chantilly, organisée dans les parcelles de forêt voisines, un cerf coupe la route d'une élève : le groupe se retrouve en pleine chasse à courre du Rallye Trois Forêts.

Le 9 décembre 2019, pendant une chasse au chevreuil du Rallye Pic'Harloup, un veneur perd le contrôle de son cheval. Affolé, il s'emballe sans cavalier sur la départementale près de Pierrefonds.

Le 26 décembre 2019, le cerf chassé par La Futaie des Amis se cache dans un étang privé à Verberie. Le maire, informé par les habitants, se rend immédiatement sur place accompagné de la gendarmerie pour faire valoir son arrêté municipal et faire appliquer la loi : sans l'accord du propriétaire, l'acte de chasse sur le terrain d'autrui est illégal. Alors que le Maître d'équipage assure au maire et aux forces de l'ordre qu'il met fin à la chasse, son valet s'empresse de tirer discrètement l'animal au fusil, mettant tout le monde devant le fait accompli. Le Maire déclarera à la presse que "tout cela n'est pas acceptable et relève d'un comportement féodal qui n'a plus lieu d'être".

Le 18 janvier 2020, pendant une chasse du Rallye Trois Forêts en forêt d'Halatte, un cerf traverse Pontpoint et l'Oise pour se réfugier sur l'île des Meules à Pont-Sainte-Maxence. Selon le Maire, "l'incident a mobilisé une vingtaine de gendarmes, policiers municipaux et pompiers pendant près de 24 heures".

Le 25 janvier 2020, une veneuse du Rallye Trois Forêts envoie son cheval dans une enceinte impraticable de la forêt d'Halatte. Il se retrouve prisonnier de la boue pendant plus d'1/2 heure et s'en sort visiblement avec une boiterie.

Le 1er février 2020, un cerf blessé, poursuivi par une partie de la meute du Rallye Trois Forêts, se retrouve dans le jardin d'un couple de retraités de Pont-Sainte-Maxence. Les gendarmes interviennent pour retenir les chiens et le Maire demande l'arrêt de la chasse en respect de son arrêté municipal.

Le 13 février 2020, les chasseurs du Vautrait Tiens Bon Picard traquent un sanglier jusque dans les pâtures d'habitants d'Orrouy, au sud de la forêt de Compiègne. Le Maire se déplace personnellement et constate les dégâts causés par les 4x4 des suiveurs sur les sentiers. Un peu plus tard, le sanglier chassé percute une voiture en fuyant les chiens et est achevé de plusieurs coups de dague directement sur la route.

Le 15 septembre 2020, à Compiègne, dès la première chasse de la saison, un chien de l'équipage la Futaie des Amis se perd et erre entre la zone commerciale de Mercières et le quartier de Royallieu pendant plus de 2 semaines. Nous ne savons pas ce qui lui est arrivé par la suite.

Le 16 septembre 2020, quatre jours après l'ouverture de la saison de chasse à courre, la meute de l'équipage la Futaie des Amis traque un cerf jusque dans un chantier à Compiègne. L'animal, épuisé, s'est effondré devant une palissade, au bord de la route. La présence des témoins a permis de s'assurer que l'animal ne soit pas tué. L'incident a mobilisé la gendarmerie, les pompiers et l'OFB.

Le 2 janvier 2021, la chienne d'un promeneur est violemment attaquée par deux chiens de l'équipage la Futaie des Amis en forêt de Compiègne pendant une chasse à courre. Blessée, la chienne a été soignée par un vétérinaire, aux frais d'une membre de l'équipage.

Le 6 janvier 2021, comme à son habitude, l'équipage la Futaie des Amis traverse la Nationale 31 pour poursuivre sa chasse. La traversée des cavaliers, de la meute et des suiveurs provoque un embouteillage tandis que des chiens errent sur la route en liberté, causant un accident de voiture sous les yeux de la gendarmerie. Le même jour, au même endroit, un chien est blessé par un coup de sabot, selon les dires des veneurs. Il est rapidement déposé dans la camionnette d'un suiveur, les veneurs cachant délibérément la scène, avant d'être déposé au chenil loin des regards. Le suiveur retournera ensuite en chasse.

Le 9 janvier 2021, alors que l'armada du Rallye Trois Forêts obstrue la départementale au niveau du poteau du Grand Maître (Pont-Saint-Maxence) et qu'un cavalier stationne laissant la croupe de son cheval dépasser sur la route, un automobiliste débordé par la circulation difficile percute l'équidé. Cela n'empêchera pas le cavalier de partir en chasse avec sa monture malgré le choc.

Le 12 janvier 2021, un cerf poursuivi par la meute du Rallye Trois Forêts est poussé jusqu'en centre-ville, il traverse la départementale, le parking de la gare et saute les voies pour finir sa course sur les

rails, suivi par une dizaine de chiens et de suiveurs. Le trafic ferroviaire entre la Gare du Nord et les grandes gares de Picardie est arrêté pendant plus de 2 h, une cinquantaine de trains sont annulés, la gendarmerie et les pompiers sont mobilisés. La SNCF portera ensuite plainte contre X pour les nuisances occasionnées, une plainte qui n'aura pas de suite grâce à un accord à l'amiable avec l'équipage.

Le 23 janvier 2021, de vives tensions éclatent entre des suiveurs et des riverains dans le hameau de l'Ortille près de Compiègne, envahi par les chasseurs à courre. Suite à ces altercations régulières, une barrière est posée pour limiter le passage de l'équipage et le maire de la ville prend un arrêté renforçant celui déjà en place sur la commune de Compiègne : la chasse à courre devient interdite jusqu'à 300 m autour des habitations.

Le 30 janvier 2021, alors qu'un cerf traqué par la Futaie des Amis s'était réfugié dans des parcelles privées derrière le camping de Pierrefonds, où la chasse à courre est interdite, des coups de feu sont tirés par des individus, vraisemblablement pour faire fuir l'animal et relancer la chasse. Cela s'est produit à quelques mètres d'un hébergement où résidaient des clients du camping et d'un photographe installé en affût dans la parcelle. Le gardien, dont les enfants jouaient dans le camping à ce moment-là, a décrit une scène de guerre.

De novembre 2020, à fin janvier 2021, Oregon, chien de la Futaie des Amis âgé de moins de 3 ans, est perdu et erre autour du Château de Compiègne. Extrêmement peureux face aux humains mais très joueur avec ses congénères, il aura passé au moins 3 mois autour du château de Compiègne (à 3 km du chenil) à se nourrir dans les poubelles du château et grâce à la générosité des passants. Pour les promeneurs et sportifs qui signalaient régulièrement sa présence, Oregon était devenu un habitant comme les autres ! Il aurait été récupéré par des veneurs à la fin du mois de janvier. Nous ne savons pas ce qui lui est arrivé par la suite.

Le 14 février 2021, l'équipage Rivecourt tue un cerf au fusil dans l'allée d'une maison du Francport, malgré un arrêté municipal et un arrêté ministériel interdisant la chasse à courre et la mise à mort d'animaux sur la commune, et malgré le refus des propriétaires.

Le 20 février 2021, les cavaliers du Rallye Trois Forêts sont aperçus traversant les voies ferrées de la ligne TER Paris-Laon (aussi ligne K du Transilien), comme à chaque fois qu'ils chassent dans le bois de Droizelles. Chaque année, les voies sont très régulièrement traversées par les équipages de chasse à courre malgré le fait que cela soit strictement interdit.

Le 6 mars 2021, à Carlepont, l'équipage Rivecourt et ses suiveurs débarquent en ville. Un cavalier, dague à la main, arpente la rue à la recherche du cerf venu se réfugier dans un jardin. Les habitants les ont éconduits et le maire, alerté, a annoncé vouloir prendre des mesures. Après une visite de la maîtresse d'équipage, il revient sur sa décision et annonce « attendre de voir si cela se reproduit pour agir ».

Le 13 mars 2021, le Rallye Trois Forêts, accompagné de l'équipage Rivecourt, tire un daguet au fusil à côté d'une habitation et d'un terrain de tennis, le rate, puis l'achève à la dague plusieurs dizaines de mètres plus loin. La mise à mort d'animaux aux abords d'habitation est pourtant interdite. Dans la journée, l'équipage avait également été vu traverser allégrement les voies ferrées de la ligne TER Paris-Laon (aussi ligne K du Transilien), ce qui est également illégal.

Le 13 mars 2021, l'équipage la Futaie des Amis viole l'arrêté municipal interdisant la chasse à courre à 300 m autour du hameau de l'Ortille, pris seulement un mois plus tôt. Les habitants, excédés et impuissants, n'ont pu que sortir constater la situation : les cavaliers et la meute étaient en pleine action de chasse derrière les habitations. Suite à des plaintes, le maire a signalé les faits à la Préfète de l'Oise, demandant que les forces de l'ordre soient mobilisées pendant les chasses à courre pour faire appliquer les arrêtés municipaux.

Entre septembre et octobre 2021, au moins quatre chiens de meute sont renversés par des automobilistes en forêt de Compiègne, alors qu'ils roulaient pourtant largement hors des limites de vitesse autorisées. Les veneurs, au lieu de mettre en place des mesures pour éviter les traversées de routes, se sont contentés d'accuser les automobilistes de renverser délibérément les chiens.

Le 16 octobre 2021, l'équipage La Futaie des Amis pénètre dans le hameau du Four d'En Haut (Morienvil) à la poursuite d'un cerf. Deux habitantes sortent tour à tour demander des comptes aux veneurs et les faire partir. Mais ceux-ci sont trop excités par la mise à mort à portée de main pour daigner leur répondre. Elles réclament depuis un arrêté municipal qui, comme dans tous les autres agglomérations autour des forêts de Compiègne et Laigue, interdit le passage des veneurs.

Le 15 novembre 2021, l'équipage La Futaie des Amis traque un cerf jusqu'à Saint-Sauveur. L'animal cherche à se réfugier dans l'enceinte du stade et s'arrête contre les grilles, entouré de chiens. Le match de foot qui devait se tenir est interrompu pour mettre les enfants à l'abri dans les vestiaires, pendant que des parents essaient d'écarter les chiens du cerf. Les veneurs, qui regardent la scène, n'interviendront pas et laisseront les gens se débrouiller.

Mardi 7 décembre 2021, l'équipage de Villers-Cotterêts déborde sur la forêt de Compiègne, derrière un cerf. Sa meute envahit une propriété privée à Palesne et les habitants doivent s'organiser pour les faire sortir. La Gendarmerie, appelée, ne se déplace pas.

Mercredi 8 décembre, alors que l'équipage La Futaie des Amis a lancé sa meute dans les parcelles de bois autour des Beaux-Monts à Compiègne, une des biches fuit la zone en traversant la D973, à l'entrée de la ville. Un automobiliste ne peut l'éviter et c'est l'accident.

Jeudi 9 décembre 2021, une assistante maternelle de Pierrefonds rentre chez elle avec les enfants et voit un sanglier caché contre sa clôture. Des chiens de chasse à courre sont à ses trousses et certains sautent son grillage pour entrer dans la cour. Elle parvient à rentrer ses enfants et doit attendre une demi-heure que les premiers valets de chasse n'arrivent pour l'aider à retirer les chiens de chez elle. La Gendarmerie ne se sera pas déplacée malgré son appel. Un arrêté municipal protège pourtant la commune.

Mercredi 22 décembre 2021, l'équipage la Futaie des Amis chassent à nouveau un cerf jusque dans le hameau du Four d'En Haut (Morienvil). L'animal se réfugie sur un terre-plein entre des habitations sur le chemin du Prince, mais cela n'empêche les veneurs de tirer deux coups de feux dans leur direction sans prendre la moindre mesure de sécurité et alors que l'animal pouvait rejoindre la forêt située à une dizaine de mètres. La gendarmerie s'est rendue sur place et le maire a annoncé vouloir prendre un arrêté municipal.

Mercredi 29 décembre 2021, l'équipage La Futaie des Amis pénètre de nouveau dans le hameau de l'Ortille avec chiens, cavaliers, suiveurs en vélos et 4x4 et ce malgré l'arrêté municipal le leur

interdisant. Ils y resteront pendant plusieurs heures jusqu'à la fin de leur chasse. La présence sur place d'une voiture de Gendarmerie, d'une voiture de la Police Nationale et d'une voiture de la Police Municipale de Compiègne n'aura même pas suffi à les dissuader ou à leur faire préférer un détour.

Cette documentation ainsi que notre expérience du terrain (plus de 200 chasses à courre observées localement chez différents équipages chassant le cerf, le sanglier et le chevreuil), nous permettent de vous suggérer quelques pistes qui pourraient limiter les dégâts en attendant la fin définitive de cette pratique aussi cruelle qu'accidentogène. C'est donc avec impatience que nous attendons de pouvoir vous exposer nos conclusions lors